
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
établissant le coût moyen brut pondéré d'un membre du
personnel d'une haute école par groupe de fonctions pour
l'année 2007**

A.Gt 15-12-2006

M.B. 16-02-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 29;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 12 décembre 2006;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 15 décembre 2006;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 2006;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations Internationales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le coût moyen brut pondéré annuel d'un membre du personnel d'une Haute Ecole est, pour les groupes de fonctions suivants et pour l'année 2007, fixé comme suit :

- 1) a) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type court : 53.697 Euros
- b) pour les maîtres de formation pratique et les maîtres principaux de formation pratique : 44.597 Euros
- c) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type long : 47.588 Euros
- 2) a) pour les chargés de cours et les chefs de travaux : 64.309 Euros
- b) pour les professeurs et les chefs de bureau d'études : 77.567 Euros
- 3) pour les directeurs de catégories et les directeurs-présidents : 73.506 Euros
- 4) a) pour les membres du personnel administratif : 30.112 Euros
- b) pour les membres du personnel auxiliaire d'éducation : 44.005 Euros.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Bruxelles, le 15 décembre 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET.